

Procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2023 à 18h15

PRESENTS : MASQUELIN Benoit, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, PERE Yvan, GIMENEZ Clémence, GIACOMETTI Corinne.

ABSENTES EXCUSEES : de CAPELE Juliette.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023.** Mme le Maire soumet le PV au Conseil - **Approuvé à l'unanimité.**
2. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 27 juillet 2023.** Mme le Maire soumet le PV au Conseil - **Approuvé à l'unanimité.**
3. **Renouvellement de la demande de subventions auprès de la DETR pour la zone de loisirs multi-générationnelle en cœur de village.** Le conseil avait sollicité ses partenaires institutionnels pour aider la commune à financer le projet de création d'une zone de loisirs en cœur de village. Seul le conseil départemental a émis un avis favorable pour un montant de 60 180 €. La DETR (Etat) a informé la commune que notre dossier n'a pas été retenu pour 2023 (ni même en deuxième étude). Par il nous est demandé de faire une demande de reconduction pour 2024 par simple courrier, sachant que notre dossier serait « prioritaire » sur l'exercice 2024. Il faudra également fournir une attestation de non commencement de travaux, un plan de financement et d'étapes actualisés. Point d'information complémentaire, pour l'aide de la Région nous devons fournir un devis détaillé du projet alors que nous n'avons de la part de l'agence technique départementale qu'une estimation globale. Il nous faudra donc certainement faire appel à un architecte paysager pour nous faire une estimation qui mettra en avant la volonté de la commune de désimperméabiliser les sols grâce à notre projet... - **Approuvé à l'unanimité.**
4. **Approbation de l'offre de concours de la SESV.** Comme prévu dans la convention initiale aux projets de fermes photovoltaïques, la commune va pouvoir se faire financer des travaux par la Société d'Exploitation Solaire Vinissol. Les travaux retenus par le conseil sont la réfection totale de la route de Montbrun. Le montant maximum hors taxes retenu lors de la négociation était de 75 000 €. Le devis est de 74 968.94 €, sachant qu'une facture supplémentaire de moins de 2 000 € sera envoyée à la commune par le SIC pour réaliser des aménagements complémentaires non inclus dans le devis. Le conseil valide l'offre de concours sur la base du devis et autoriser Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférant - **Approuvé à l'unanimité ;**
5. **DM M49 n°2** – Nous avons reçu un reliquat de facture pour l'étude du remplacement de la 1^{ère} tranche de la conduite d'eau. Ce montant s'élève à 23,74 €. Etant donné que le conseil n'avait pas prévu d'étude sur ce budget pour 2023, il convient de faire une DM et de prendre l'argent sur le compte 2158 pour le basculer sur le compte 203 afin d'honorer cette facture - **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.
- **Point sur l'activité et l'organisation de la bibliothèque.** La responsable bénévole de la Bibliothèque communale a demandé à ne plus s'occuper de cette activité car cela demande beaucoup de travail, du suivi, de la gestion, de l'encodage etc ... pour le peu de visiteurs de la commune et ce n'est pas motivant malgré toutes les animations proposées pour attirer du monde... L'association Roquevillage, s'était proposée d'animer la bibliothèque et le conseil souhaite de leur demander leur avis. Le conseil leur suggère de mettre en place une permanence tournante chaque

semaine par l'un des co-présidents et Mme le Maire se dit prête de son côté à continuer à ramener les ouvrages à Lézignan comme elle le fait déjà. Le conseil rappelle aussi qu'une animation jeux de cartes, jeux de société etc... avait été mise en place sur la dernière période hivernale afin d'ouvrir la bibliothèque pour accueillir des animations jeux qui permettraient en même temps de suivre le prêt de livres... La rémunération de quelqu'un pour assurer la permanence est évoquée par un élu. Le conseil décide d'attendre les propositions de l'association.

- **Commission animation :**

11 novembre : Départ de la cérémonie de la mairie vers le monument aux morts à 11h30 suivie par un apéritif offert au Foyer.

Noël : Le goûter des enfants est prévu l'après-midi du 16 décembre 2023. Les jouets et cartes cadeaux seront distribués à cette occasion (coût pour le Noël des enfants en 2022 : 1 143,77 €). Le conseil décide de maintenir le même montant des cartes cadeaux pour 2023 (soit 40 € par enfant).

Colis de Noël pour les aînés : Suite au covid, le conseil avait décidé d'abaisser l'âge d'obtention du colis pour les aînés à 60 ans. Aujourd'hui il est décidé de remettre le curseur à 65 ans, d'autant que les frais de fonctionnement de la commune sont à la hausse et qu'il convient de faire des économies quand cela est possible... par contre le montant des « Lézibons » reste inchangé (40 € pour 1 personne et 60 € pour 2 (coût des colis de Noël des aînés en 2022 a été de 2 218,94 €).

Vœux du Maire : Il est proposé de les faire le 19 janvier 2023. A cette occasion la commission propose de faire l'accueil des nouveaux arrivants mais aussi le bilan de mi-mandat avec un diaporama.

Sécurisation de l'alimentation en eau potable : Mme le Maire et Monsieur Masquelin ont participé à une conférence des Maires à Castelnau d'Aude. Etaient présents dans l'assistance les maires et autres élus de la communauté des communes (CCRLCM) et à la tribune le Président de Réseau 11 (Monsieur Viola), le Président du SIAERO (Monsieur Alquier), le Président de la Communauté des Communes (Monsieur Hernandez), les 2 Conseillers Départementaux du Canton de Lézignan et les techniciens du département. Il leur a été présenté une étude élaborée en 2011 qui mettait en avant la nécessité de se connecter au KARTS de Pouzols. Mme le Maire est intervenue lors de la réunion en disant que cette étude est trop ancienne et qu'aujourd'hui les données doivent être très différentes. Que le coût de ce raccordement avoisine de 25 Millions d'€ alors que la proposition faite par le SIAERO et nos 2 SIAEP de prolonger l'adduction de l'eau en provenance de l'Estagnol à Fontcouverte (géré par le SIAERO) coûterait 4 fois moins cher (+ ou - 500 000 €). Par contre cette étude date de 2022 et est donc fiable. Il a également été dit aux participants que l'agence de l'eau n'aiderait que les communes qui seraient adhérentes à Réseau 11... Cela a mis les maires de nombreuses communes en colère, notamment les Maires de Montbrun, Castelnau, Escales et Roquecourbe-Minervois (concernés par le projet porté par le SIAERO). Pour compléter l'information, il a été indiqué aux élus qu'au 1^{er} janvier 2024, le département adhèrera à Réseau 11....

Questions diverses

Dépôt motion. L'Association des Maires de l'Aude nous a fait parvenir une proposition de motion dénonçant les violences faites envers les élus. Le conseil **approuve** cette motion à **l'unanimité**.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H30